



Ponts  
JACQUES CARTIER +  
CHAMPLAIN  
Bridges  
Canada

# RAPPORT FINANCIER TRIMESTRIEL

1<sup>er</sup> TRIMESTRE (T1)  
Pour les trois mois terminés le 30 juin 2022

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. STATUT</b>	<b>4</b>
1.1 MANDAT .....	4
1.2 MISSION, VISION ET VALEURS.....	4
<b>2. RÉTROSPECTIVE DU T1 DE 2022-2023</b>	<b>6</b>
2.1 SOMMAIRE .....	6
2.2 PERSPECTIVES .....	6
2.3 CHANGEMENTS IMPORTANTS.....	7
<b>3. ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS</b>	<b>9</b>
3.1 RÉSULTAT DES OPÉRATIONS .....	9
3.2 FLUX DE TRÉSORERIE .....	10
3.3 ENJEUX STRATÉGIQUES ET RISQUES .....	10
3.4 RAPPORT SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS.....	15
<b>4. ÉTATS FINANCIERS INTÉRIMAIRES NON AUDITÉS DE PJCCI 2022-2023</b>	<b>17</b>
4.1 RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À L'INFORMATION FINANCIÈRE.....	17
4.2 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE .....	18
4.3 ÉTAT DES RÉSULTATS POUR LES TROIS MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN 2022 .....	19
4.4 ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE POUR LES TROIS MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN 2022.....	20
4.5 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR LES TROIS MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN 2022 .....	21
4.6 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTÉRIMAIRES NON AUDITÉS .....	22



**+ SECTION 1**  
STATUT

# 1. STATUT

La société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) a été constituée le 3 novembre 1978 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Jusqu'au 30 septembre 1998, elle était une société d'État filiale à propriété exclusive de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent (AVMSL).

Le 1<sup>er</sup> octobre 1998, elle est devenue une filiale à 100 % de La Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL), une société d'État inscrite à la Partie I de l'Annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP).

Le 13 février 2014, PJCCI est devenue société d'État mère inscrite à la Partie I de l'Annexe III de la LGFP. À titre de société d'État, PJCCI est assujettie à la partie X de la LGFP.

De plus, PJCCI est mandataire de Sa Majesté du chef du Canada en vertu du *Règlement sur les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.* (DORS/98-568).

## 1.1 MANDAT

PJCCI est gestionnaire de plusieurs ponts et d'un tunnel de juridiction fédérale situés dans la grande région métropolitaine de Montréal, soit le pont Champlain d'origine (dont la déconstruction est en cours), le pont Jacques-Cartier, le pont de contournement de l'Île des Sœurs, la section fédérale du pont Honoré-Mercier, ainsi que leurs approches, le tunnel de Melocheville et deux infrastructures connexes, soit la section fédérale de l'autoroute Bonaventure et l'Estacade.

Pour chacune de ces infrastructures, PJCCI est responsable :

- + de la mobilité sur les voies de circulation et les voies de mobilité active;
- + de l'exploitation;
- + des inspections;
- + de l'entretien;
- + des réparations et/ou de la réhabilitation;
- + de la sécurité;
- + de la coordination avec les intervenants (fédéraux, provinciaux, municipaux et autres);
- + de la gestion des sites contaminés;
- + de la protection de l'environnement.

## 1.2 MISSION, VISION ET VALEURS

### Notre mission

Assurer la mobilité des usagers, la sécurité, et la pérennité des infrastructures en préconisant une gestion systémique selon une approche de développement durable.

### Notre vision

Devenir un chef de file en gestion d'infrastructures majeures à titre d'expert innovant, de leader en mobilité et d'acteur social et urbain.

### Nos valeurs

L'esprit d'équipe, la transparence, la rigueur, l'innovation et l'engagement constituent les valeurs dont PJCCI s'est dotée dans l'accomplissement de sa mission.



# + SECTION 2

RÉTROSPECTIVE DU T1 DE 2022-2023



## 2. RÉTROSPECTIVE DU T1 DE 2022-2023

Ce rapport financier trimestriel a été préparé conformément aux exigences de la LGFP et de la directive du Conseil du Trésor du Canada sur les normes comptables : GC 5200 Rapports financiers trimestriels des sociétés d'État. Il présente une évaluation des opérations et de la situation financière de PJCCI pour le trimestre terminé le 30 juin 2022 (T1). Il doit être lu conjointement avec les états financiers intérimaires non audités et les notes afférentes que renferme le présent document, ainsi qu'avec les états financiers audités annuels et les notes justificatives inclus au rapport annuel de PJCCI.

Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et sont tirés principalement des états financiers intérimaires non audités de la Société établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### 2.1 SOMMAIRE

PJCCI déclare un déficit de 1,9 M\$ pour les trois mois terminés le 30 juin 2022 (excédent de 7,6 M\$ - au 30 juin 2021). Le déficit avant le financement public est de 68,5 M\$ au 30 juin 2022 (54,5 M\$ - au 30 juin 2021). Cette augmentation est principalement attribuable aux travaux de déconstruction du pont Champlain d'origine.

Au cours du premier trimestre, les actifs financiers ont augmenté de 8,0 M\$. Cette variation est liée au niveau de réalisation des activités d'investissement.

Les acquisitions d'immobilisations brutes totalisent, pour la période, 4,8 M\$ (15,3 M\$ - au 30 juin 2021). Elles consistent essentiellement en des investissements au pont Jacques-Cartier.

Les passifs ont augmenté de 6,6 M\$, totalisant 126,0 M\$ au 30 juin 2022 (119,4 M\$ - au 31 mars 2022). Cette augmentation provient principalement de l'augmentation des crédettes.

La dette nette a diminué de 1,3 M\$, totalisant 32,8 M\$ au 30 juin 2022 (34,1 M\$ - au 31 mars 2022), demeurant relativement stable.

### 2.2 PERSPECTIVES

La section de l'autoroute Bonaventure constituée de voies au sol est à la fin de sa vie utile. Une vision de boulevard urbain a été retenue pour sa reconfiguration et reconstruction afin d'assurer une intégration urbaine avec le nouveau corridor du pont Samuel-De Champlain. L'étude d'avant-projet est en cours et progresse rapidement, en collaboration avec la Ville de Montréal ainsi que certaines parties prenantes, pour l'élaboration de solutions techniques en vue de la reconstruction en boulevard urbain, incluant des aménagements en rive le long du fleuve Saint-Laurent ainsi que l'ajout de voies de mobilité active. Le financement de ce projet reste à confirmer.

PJCCI collabore et prend les mesures nécessaires pour soutenir les instances concernées afin de donner suite à l'énoncé budgétaire présenté au budget fédéral du 19 avril 2021 en lien avec l'autoroute Bonaventure.

Par son engagement dans ce projet, PJCCI est fière de contribuer à l'atteinte de diverses cibles de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) 2019-2022 du gouvernement fédéral. La SFDD 2022-2026 est actuellement en élaboration et, selon le calendrier des différentes instances, sa publication est prévue à l'automne 2022. PJCCI contribuera à plusieurs objectifs de cette nouvelle stratégie.

Le financement approuvé par le gouvernement jusqu'en 2022-2023 permet de maintenir des infrastructures qui jouent un rôle primordial pour la population canadienne en favorisant la mobilité, le développement économique et l'accès à la nature. PJCCI prépare présentement sa demande de financement pour le cycle 2023-2028.



## 2.3 CHANGEMENTS IMPORTANTS

Au cours de ce premier trimestre, la Société a accueilli favorablement le rapport d'examen spécial de la vérificatrice générale du Canada qui couvre la période du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 31 juillet 2021.

Selon le rapport publié sur le site Internet de PJCCI, la Société a de bonnes méthodes de gestion dans les secteurs examinés dans le cadre de l'examen spécial et qui sont liés aux domaines de la gouvernance, de la planification stratégique, de la gestion des risques d'entreprises, de la gestion des actifs, de la gestion de projets, en plus des questions liées à l'environnement et au développement durable. La vérificatrice générale ne note aucun défaut grave, mais souligne que des améliorations devraient être apportées dans certains secteurs liés à ces domaines. PJCCI établira et communiquera un plan d'action en réponse aux recommandations.

L'examen spécial est mené tous les dix ans, conformément à la LGFP. Il vise à déterminer si les moyens et les méthodes de la société d'État lui fournissent l'assurance raisonnable que ses actifs sont protégés et contrôlés, que sa gestion des ressources est économique et efficiente, et que ses activités sont menées avec efficacité.

En mai 2022, un accord de réparation conclu conformément au Code criminel entre le Directeur des poursuites criminelles et pénales du Québec (DPCP), SNC-Lavalin Inc. et SNC-Lavalin International Inc., a été approuvé par la Cour supérieure du Québec, mettant un terme au processus judiciaire de la Couronne contre SNC-Lavalin dans le dossier du remplacement du tablier du pont Jacques-Cartier. La Société, en tant que victime, a reçu, au cours du trimestre, la somme de 3,492 M\$ à titre de réparation.





**+ SECTION 3**  
ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS



## 3. ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

### 3.1 RÉSULTAT DES OPÉRATIONS

#### 3.1.1 État de la situation financière

##### Actifs financiers

Au cours des trois mois terminés le 30 juin 2022, les actifs financiers totaux ont augmenté de 8,0 M\$ pour atteindre 93,3 M\$ comparativement à 85,3 M\$ au 31 mars 2022. Un facteur déterminant de la variation des actifs financiers est la date de réception des crédits parlementaires qui comprennent le financement des projets d'investissement et les charges d'exploitation.

##### Passif

Les créiteurs et charges à payer ont augmenté de 7,6 M\$, passant de 83,1 M\$ au 31 mars 2022 à 90,7 M\$ au 30 juin 2022. Cette augmentation est attribuable en grande partie à la variation des activités des différents chantiers en cours.

Pour mener à bien ses grands projets, PJCCI a conclu des contrats de construction qui prévoient la retenue d'une partie du paiement jusqu'à l'achèvement de certains travaux dans le respect des exigences d'exécution et des garanties contractuelles. Ces retenues de garantie ont augmenté de 0,7 M\$ pour atteindre 11,1 M\$ au 30 juin 2022 (10,4 M\$ au 31 mars 2022). Ces sommes deviendront payables lorsque les travaux et les garanties seront terminés.

##### Actifs non financiers

Les actifs non financiers totalisent 670,0 M\$ au 30 juin 2022, une diminution de 3,3 M\$ comparativement au 31 mars 2022 (673,3 M\$). Cette réduction est principalement attribuable aux immobilisations corporelles nettes de l'amortissement, qui ont diminué de 3,5 M\$ pour un total de 658,3 M\$ comparativement à 661,8 M\$ au 31 mars 2022. Ce total comprend des investissements en immobilisations bruts de 4,9 M\$ moins les charges d'amortissement de 8,4 M\$. Les grands travaux concernés par ces acquisitions sont principalement ceux réalisés au pont Jacques-Cartier.

##### Financement du gouvernement

Le tableau suivant résume le financement public pour le premier trimestre de l'exercice en cours au 30 juin 2022 :

(en milliers de dollars)	Premier trimestre	
	2022-2023	2021-2022
Financement public pour les charges d'exploitation	61 774	46 782
Financement public pour les immobilisations corporelles	4 845	15 277
<b>TOTAL</b>	<b>66 619</b>	<b>62 059</b>

La section 3.4 donne les résultats de l'utilisation des crédits parlementaires.

### 3.1.2 Charges

#### Entretien et déconstruction

Les charges d'entretien et déconstruction au cours du premier trimestre représentent 88,7 % (88,8 % au 30 juin 2021) des charges totales cumulatives.

Pour les trois mois terminés le 30 juin 2022, les charges d'entretien et déconstruction, incluant l'amortissement, totalisent 69,0 M\$ et sont principalement réparties comme suit :

- + 31,4 M\$ en travaux pour la déconstruction du pont Champlain d'origine;
- + 12,6 M\$ en travaux pour le pont Honoré-Mercier;
- + 12,5 M\$ en travaux pour le pont Jacques-Cartier;
- + 3,2 M\$ en travaux pour l'autoroute Bonaventure;
- + 1,0 M\$ en travaux pour le tunnel de Melocheville;
- + 0,9 M\$ en travaux pour le pont de contournement de l'Île des Sœurs;
- + 0,8 M\$ en travaux pour l'Estacade;
- + 5,6 M\$ en salaires et avantages sociaux;
- + 1,0 M\$ pour divers autres projets et équipements.

#### Fonctionnement

Les charges de fonctionnement des trois premiers mois ont été de 0,9 M\$ (1,1 M\$ au 30 juin 2021). Celles-ci représentent 1,2 % des charges totales (2,0 % au 30 juin 2021).

#### Administration

Les charges administratives des trois premiers mois de l'exercice s'élèvent à 3,8 M\$ et sont demeurées relativement stables par rapport à la même période de l'exercice financier précédent (4,5 M\$ au 30 juin 2021). Elles représentent 5,6 % (6,4 % au 30 juin 2021) des charges totales additionnées des acquisitions d'immobilisations. Ce taux varie notamment en fonction des dépenses d'entretien majeur.

## 3.2 FLUX DE TRÉSORERIE

La position de trésorerie de PJCCI a diminué de 13,0 M\$ au 30 juin 2022 pour un total de 47,6 M\$ (60,6 M\$ au 31 mars 2022) et est liée de près aux versements des crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Au 30 juin 2022, la somme nette à recevoir des ministères et organismes gouvernementaux a atteint 41,3 M\$ (23,9 M\$ au 31 mars 2022).


## 3.3 ENJEUX STRATÉGIQUES ET RISQUES

En tant que société d'État mère, PJCCI doit répondre aux exigences et se conformer aux obligations prescrites par les diverses lois qui lui sont applicables.

### 3.3.1 Gestion des actifs

La priorité de PJCCI est d'assurer la mobilité des usagers tout en assurant la pérennité et la sécurité des structures sous sa responsabilité. Le vieillissement des actifs et le financement adéquat pour en assurer l'entretien et la réfection représentent non seulement des défis, mais engendrent des risques que la Société doit atténuer afin d'assurer la sécurité des infrastructures, ainsi que celle des usagers au quotidien.

Les ponts et autres ouvrages gérés par la Société sont âgés et exposés depuis des années à une circulation lourde et croissante, à des conditions climatiques changeantes et rigoureuses et à l'utilisation abondante d'abrasifs et de sels de voirie.



Consciente de l'importance des ouvrages qu'elle gère, la Société poursuit ses intentions de se positionner comme chef de file en gestion d'infrastructures. À cet effet, une analyse de positionnement comparative a été réalisée sur la gestion d'actifs. À la lumière des résultats de cette analyse, PJCCI élabore présentement un plan stratégique en matière de gestion d'actifs. L'objectif de PJCCI est d'intégrer les meilleures pratiques reconnues dans le domaine, basées sur la norme ISO 55000.

### 3.3.2 Grands projets

#### **Pont Jacques-Cartier**

Afin d'assurer la pérennité de l'ouvrage, un plan de remise à niveau a été élaboré, qui comprend les travaux suivants pour l'exercice en cours :

- + L'étude d'avant-projet portant sur l'augmentation de l'offre de services en mobilité active s'est poursuivie au premier trimestre de 2022-2023. L'objectif de cette étude est de permettre le passage sécuritaire des cyclistes et piétons tout au long de l'année, de réduire les risques d'accident en plus d'améliorer la convivialité et la sécurité des utilisateurs, le tout, dans une approche globale intégrée du réseau cyclable du Grand Montréal et de développement durable. Au cours du premier trimestre, l'étude d'avant-projet détaillé portant sur trois alternatives retenues s'est poursuivie et devrait être complétée à l'automne 2022;
- + Un rapport d'étude d'avant-projet détaillé et une étude complémentaire pour approfondir le volet sismique afin d'assurer la pérennité du pavillon de l'île Sainte-Hélène ont été déposés au cours du troisième trimestre de 2019-2020. Compte tenu des conclusions préliminaires de l'analyse sismique et des coûts reliés à celles-ci, le volet sismique sera inclus à un autre projet de renforcement sismique global. Ce projet, lancé au troisième trimestre de 2020-2021, est toujours en cours;
- + Une étude d'avant-projet sommaire a débuté au deuxième trimestre de 2021-2022 en vue de la démolition du bâtiment de la Plaza et la reconfiguration des terrains limitrophes. L'échéancier du projet est coordonné avec la finalisation de la construction et la mise en service du nouveau bâtiment de la direction Opérations et entretien, incluant le transfert des infrastructures de télécommunication provenant du bâtiment d'origine.

#### **Pont Champlain d'origine et Estacade**

Au cours du premier trimestre de 2022-2023, l'entrepreneur Nouvel Horizon Saint-Laurent S.E.N.C. (NHSL) a complété la déconstruction des travées de la section maritime du pont. Durant cette période, sept travées ont été déconstruites à l'aide de la barge-catamaran.

La deuxième barge-catamaran a poursuivi ses activités dans le cadre de la déconstruction des piles de la section maritime. Au cours du premier trimestre, 13 piles ont été démolies. La déconstruction des piles de la section maritime sera complétée au cours du deuxième trimestre de 2022-2023.

Une troisième barge-catamaran est assignée à la déconstruction de la partie submergée des piles et de leurs semelles. NHSL a déconstruit 11 semelles au cours du premier trimestre.

À la suite de la descente de la travée suspendue en janvier 2022, les activités de déconstruction de la structure d'acier se sont poursuivies dans les sections en porte-à-faux et d'ancrage de la section est du pont, côté Brossard. Par la suite, elles ont été suspendues pour l'ouverture du canal de navigation aux plaisanciers et reprendront à la fermeture de ce dernier, soit à l'automne 2022.

En 2019, PJCCI a débuté un processus de consultation auprès de certaines parties prenantes afin de favoriser la valorisation des matériaux du pont Champlain d'origine sur d'autres projets dans la région métropolitaine de Montréal. Durant le premier trimestre de 2022-2023, PJCCI a poursuivi ses démarches en vue de conclure des ententes avec divers partenaires.

Pour ce qui est de l'Estacade, les résultats préliminaires du programme de suivi de la durée de vie des semelles démontrent des signes rassurants. Selon ces résultats, un programme de maintien d'actif standard serait suffisant

pour assurer la durée de vie des semelles à plus de 60 ans. Les analyses se poursuivent en vue de l'émission d'un rapport d'étude d'avant-projet sommaire au deuxième trimestre de 2022-2023.

### **Autoroute Bonaventure**

Les études d'avant-projet détaillé pour la reconstruction des sections 11 et 12 de l'autoroute en boulevard urbain se poursuivent. L'échéancier global du projet est en cours de révision. Selon cet échéancier révisé, le lancement du projet est reporté au troisième trimestre de 2022-2023 et le début et la fin des travaux sont reportés d'une année. La coordination du volet environnemental avec les différents intervenants est en cours considérant, entre autres, les travaux de stabilisation des berges qui nécessiteront potentiellement des interventions dans le fleuve Saint-Laurent.

Tel que mentionné précédemment, PJCCI collabore et prend les mesures nécessaires pour soutenir les instances concernées afin de donner suite à l'énoncé budgétaire présenté au budget fédéral du 19 avril 2021 en lien avec l'autoroute Bonaventure.

Des études d'avant-projet pour le maintien du pont Clément et d'autres infrastructures de PJCCI sur l'Île des Sœurs sont en cours. Ces études seront complétées au troisième trimestre de 2022-2023.

Les travaux de maintien de la section élevée de l'autoroute Bonaventure se sont terminés à la fin du troisième trimestre de 2021-2022, sauf pour le marquage permanent qui a été complété au premier trimestre de 2022-2023. Aucun autre travail de maintien n'est prévu en 2022-2023. Cependant, des études d'avant-projet débiteront au deuxième trimestre de 2022-23, toujours pour le maintien de cette section élevée de l'autoroute.

### **Pont de contournement de l'Île des Sœurs**

La préparation des dessins et devis pour les travaux de déconstruction du pont de contournement de l'Île des Sœurs est en cours. Le lancement de l'appel d'offres est prévu vers la fin du deuxième trimestre de 2022-2023. Les travaux de déconstruction sont prévus débiter au premier trimestre de 2023-2024 et être complétés au cours du premier trimestre de 2024-2025.

### **Pont Honoré-Mercier**

Le programme de réfection majeure visant la réparation des piles et le remplacement du revêtement de peinture s'est poursuivi conformément aux prévisions. Deux nouveaux contrats ont été octroyés afin de poursuivre les activités prévues au programme jusqu'en 2024-2025. Il convient par ailleurs de noter que les travaux de remplacement des passerelles d'accès ont été complétés au cours du premier trimestre.

L'étude d'avant-projet détaillé visant l'élargissement de la piste multifonctionnelle située sur le pont est en cours. Un rapport sera émis au troisième trimestre de 2022-2023. Pour ce qui est de l'aménagement d'un parcours mémorial, qui fait l'objet d'échanges soutenus avec la communauté mohawk de Kahnawà:ke, l'échéancier de complétion de l'étude d'avant-projet est à confirmer. Une coordination est en cours à ce sujet avec le Mohawk Council of Kahnawà:ke (MCK) afin de confirmer la portée du projet et assurer l'acceptabilité sociale des nouveaux aménagements et du raccordement de la piste multifonctionnelle du pont au réseau municipal. Une consultation de la communauté est en effet une étape importante dans une perspective d'acceptabilité sociale de ces projets.

### **3.3.3 Environnement et Développement durable**

De manière à gérer les risques environnementaux et répondre aux objectifs corporatifs et aux objectifs du gouvernement du Canada en matière d'environnement et de développement durable, les initiatives suivantes se sont poursuivies au cours du premier trimestre de 2022-2023 :

- + Les caractérisations des terrains de PJCCI sont toujours en cours. Celles-ci permettront de déterminer avec une plus grande précision l'ensemble des actions requises à l'assainissement et/ou au contrôle des contaminants lors de la réalisation des projets et d'ainsi réduire les risques liés à ces enjeux;
- + PJCCI participe au Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF IV), administré par Environnement et Changement climatique Canada pour la mise en place des mesures d'atténuation afin de

confiner/pomper ou pomper/traiter les eaux souterraines contaminées des terrains dans le secteur de l'autoroute Bonaventure (secteurs Est et Ouest) en bordure du fleuve Saint-Laurent;

- + Un deuxième bilan annuel des activités majeures en environnement et développement durable pour 2021-2022 a été déposé à l'interne par la direction Environnement et développement durable au cours du premier trimestre de 2022-2023;
- + Le suivi rigoureux de la gestion environnementale dans le cadre des travaux de déconstruction du pont Champlain d'origine se poursuit. Le principal projet de compensation, qui consiste à créer un milieu humide favorisant la fraie de poissons, sera exécuté à Saint-Ignace-de-Loyola à compter de septembre 2022. D'autres projets contributeurs seront exécutés suite à la déconstruction du pont.

### 3.3.4 Santé et sécurité au travail (SST)

Le premier cycle de trois ans de révision et de mise à jour du programme de gestion de la santé et de la sécurité au travail (PGSST) de la Société a été complété au printemps 2022. Cette mise à jour permet d'assurer que la structure des processus SST de PJCCI soit bien adaptée et qu'elle encadre adéquatement ses activités de façon que celles-ci soient réalisées de façon sécuritaire. L'ensemble de ces règles de prévention est communiqué aux employés par l'entremise d'activités de sensibilisation, telles que la publication d'affiches, de brochures ou de capsules, la participation de représentants de l'équipe SST à diverses rencontres d'équipe ou de projet, des formations SST personnalisées et l'observation de certaines activités sur le terrain par les gestionnaires, l'équipe SST ou les membres de l'un des deux comités locaux SST afin de rappeler et mettre en pratique les bonnes pratiques SST. Toutes ces démarches sont directement en lien avec la ferme volonté de PJCCI d'atteindre son objectif de « Zéro blessure par choix ».

### 3.3.5 Financement durable

PJCCI est principalement financée par voie de crédits parlementaires du gouvernement du Canada. Des revenus d'autres sources, soit des baux et permis ainsi que des revenus d'intérêts contribuent à son financement, mais de façon marginale. PJCCI doit optimiser les travaux d'entretien et de réfection des infrastructures qui vieillissent afin d'en maximiser la durée de vie et la sécurité.

PJCCI a reçu du financement pour ses projets jusqu'en 2022-2023 (2023-2024 pour le projet de déconstruction du pont Champlain d'origine). Ce financement, qui arrive à terme l'an prochain, a un impact sur la capacité de PJCCI à prévoir et octroyer des contrats à moyen et à long terme. L'approbation d'un nouveau cycle de financement est essentielle pour atténuer les risques associés à la dégradation des ponts et structures, et ainsi assurer une gestion efficiente des actifs.

Quant aux projets en lien avec la gestion des eaux souterraines contaminées du secteur de l'autoroute Bonaventure (secteurs Est et Ouest), malgré le financement reçu pour les années 2018-2019 à 2022-2023 et les fonds du PASCF, le besoin de financement à long terme sur une période de 15 ans (calculée à partir de 2016-2017) demeure impératif.

### 3.3.6 Gestion des ressources humaines

Pour réaliser sa mission et sa vision, PJCCI doit demeurer une organisation attrayante et en constante évolution. À cet effet, PJCCI met en œuvre des actions pour stimuler le développement et l'engagement de ses employés dans un environnement innovant, tout en assurant un climat de bienveillance et de collaboration.

Afin de fidéliser ses employés, PJCCI voit au développement professionnel et à la relève en mettant leurs talents à contribution.

Au cours de l'année financière 2021-2022, la Société a réalisé une revue de ses activités et de l'évolution de son plan de main-d'œuvre associé, et ce, sur la base de son mandat actuel et des différents scénarios d'investissements. PJCCI a également débuté le développement de sa marque Employeur. Une analyse a été



complétée pour définir les éléments distinctifs de PJCCI et qui reflètent l'expérience-employé vécue dans l'organisation. Ce projet sera réalisé au cours de l'année 2022-2023.

La démarche de santé et mieux-être et la démarche sur l'équité et la diversité sont toujours en cours. Un comité multidisciplinaire de déploiement a été formé pour développer et réaliser les activités des plans d'action 2021-2023.

Le retrait graduel des mesures sanitaires reliées à la pandémie de la COVID-19 a permis aux employés de PJCCI un retour au bureau en mode hybride, s'adaptant ainsi à la nouvelle réalité.

L'ensemble de ces initiatives en gestion des ressources humaines vise à améliorer l'expérience-employé et à stimuler la reconnaissance organisationnelle, le tout afin de positionner PJCCI en tant qu'Employeur de choix en 2024.

### 3.3.7 Technologies de l'information (TI)

Dans le but de gérer et de minimiser ses risques en TI, PJCCI a mis en place une stratégie de continuité des affaires, laquelle sera testée et révisée annuellement par le Comité de continuité des affaires. La direction TI prévoit tester une fonction d'affaires critique d'approvisionnement au cours de l'exercice 2022-2023.

La stratégie de PJCCI pour améliorer la posture de sécurité se poursuit dans le cadre du programme d'amélioration de la sécurité des technologies de l'information et des systèmes (PASTIS). Ce programme comporte plusieurs initiatives, dont certaines ont été réalisées au cours du premier trimestre, et s'échelonna jusqu'au dernier trimestre de 2022-2023.

De plus, des tests d'intrusion et des activités de sensibilisation auprès des employés sont effectués en continu.

### 3.4 RAPPORT SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS

Selon la planification, les crédits parlementaires disponibles pour l'exercice en cours sont de 280,0 M\$.

(en milliers de dollars)	Au 30 juin 2022			Au 30 juin 2021		
	Opérations	Capital	Total	Opérations	Capital	Total
Budget principal des dépenses	156 040	85 171	241 211	262 222	58 056	320 278
Financement excédentaire	38 793	-	38 793	4 732	-	4 732
<b>Financement disponible</b>	<b>194 833</b>	<b>85 171</b>	<b>280 004</b>	<b>266 954</b>	<b>58 056</b>	<b>325 010</b>
<b>Reports de fonds et transferts à d'autres gardiens autorisés</b>	-	-	-	<b>(28 585)</b>	<b>(8 032)</b>	<b>(36 617)</b>
<b>Financement disponible ajusté</b>	<b>194 833</b>	<b>85 171</b>	<b>280 004</b>	<b>238 369</b>	<b>50 024</b>	<b>288 393</b>
Crédits parlementaires <sup>(1)</sup>						
+ Utilisés	61 774	4 845	66 619	46 782	15 277	62 059
+ Requis	133 059	80 326	213 385	215 440	42 779	258 219
<b>Total crédits parlementaires</b>	<b>194 833</b>	<b>85 171</b>	<b>280 004</b>	<b>262 222</b>	<b>58 056</b>	<b>320 278</b>

(1) PJCCI ne reçoit généralement son financement qu'une fois les dépenses encourues.



# + SECTION 4

ÉTATS FINANCIERS INTÉRIMAIRES NON  
AUDITÉS DE PJCCI 2022-2023



## 4. ÉTATS FINANCIERS INTÉRIMAIRES NON AUDITÉS DE PJCCI 2022-2023

Pour les trois mois terminés le 30 juin 2022, les états financiers intérimaires non audités de PJCCI ont été préparés par les gestionnaires, révisés par le comité d'audit et approuvés par le conseil d'administration de PJCCI. Les vérificateurs externes de PJCCI n'ont pas audité ou révisé ces états financiers intérimaires.

### 4.1 RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (« la Société ») est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et à la directive du Conseil du Trésor du Canada sur les normes comptables : GC 5200 Rapports financiers trimestriels des sociétés d'État. Cette responsabilité implique la sélection de principes comptables appropriés et la capacité de faire preuve de jugement dans l'établissement d'estimations raisonnables.

La direction maintient des systèmes financiers et des contrôles internes appropriés. Ces systèmes et pratiques sont conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs de la Société sont protégés adéquatement, que ses ressources sont gérées de façon économique et efficiente et que ses opérations sont réalisées avec efficacité. Ces systèmes et pratiques sont également conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations de la Société sont dûment autorisées et effectuées en conformité avec les instructions émises en vertu de l'article 89 et la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, le *Règlement sur les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.* pris en vertu de la *Loi maritime du Canada* et les statuts et le règlement administratif de la Société.

Le conseil d'administration est composé de sept administrateurs incluant la première dirigeante de la Société. Celui-ci, par l'entremise du comité d'audit, veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le comité d'audit rencontre la direction et les auditeurs pour examiner comment chacun s'acquitte de ses responsabilités et pour discuter de l'audit, des contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Les états financiers sont révisés et approuvés par le conseil d'administration sur la recommandation du comité d'audit.

La vérificatrice générale du Canada audite les états financiers de la Société et son rapport indique l'étendue de son audit et son opinion sur les états financiers.



---

Sandra Martel, ing.  
Première dirigeante



---

Lucie Painchaud, CPA, CMA  
Directrice principale, Administration

29 août 2022

## 4.2 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(Non audité – en milliers de dollars canadiens)

	30 juin 2022	31 mars 2022
	\$	\$
<b>Actifs financiers</b>		
Trésorerie	47 556	60 561
Débiteurs (Note 4.6.3)	45 702	24 757
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>93 258</b>	<b>85 318</b>
<b>Passifs</b>		
Créditeurs et charges à payer (Note 4.6.4)	90 706	83 100
Avantages sociaux futurs	247	403
Retenues contractuelles (Note 4.6.5)	11 072	10 405
Revenus reportés	268	305
Obligations environnementales (Note 4.6.6)	23 718	25 211
<b>Total des passifs</b>	<b>126 011</b>	<b>119 424</b>
<b>Dette nette</b>	<b>(32 753)</b>	<b>(34 106)</b>
<b>Actifs non financiers</b>		
Immobilisations corporelles (Note 4.6.7)	658 280	661 809
Charges payées d'avance	1 395	1 099
Avance sur contrat	10 359	10 359
<b>Total des actifs non financiers</b>	<b>670 034</b>	<b>673 267</b>
<b>Excédent accumulé (note 4.6.8)</b>	<b>637 281</b>	<b>639 161</b>

### ÉVENTUALITÉS

(Note 4.6.9).

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers intérimaires non audités.

Approuvé par le conseil d'administration



Administrateur



Administrateur

## 4.3 ÉTAT DES RÉSULTATS POUR LES TROIS MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN 2022

(Non audité – en milliers de dollars canadiens)

	Douze mois terminés le	Trois mois terminés le	
	31 mars 2023	30 juin 2022	30 juin 2021
	Budget	Réel trimestre	Réel trimestre
	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>			
Baux et permis	590	156	142
Intérêts	477	232	94
Autres sources	-	3 495	6
<b>Total des revenus</b>	<b>1 067</b>	<b>3 883</b>	<b>242</b>
<b>Charges (Note 4.6.11)</b>			
Entretien et déconstruction	198 032	68 326	48 553
Fonctionnement	4 732	937	1 097
Administration	21 959	3 815	4 481
Obligations environnementales	(2 725)	(696)	575
<b>Total des charges</b>	<b>221 998</b>	<b>72 382</b>	<b>54 706</b>
Déficit avant financement du gouvernement du Canada	(220 931)	(68 499)	(54 464)
Portion des paiements de transfert pour les charges d'exploitation (Note 4.6.12)	156 040	61 774	46 782
Portion des paiements de transfert pour les immobilisations corporelles (Note 4.6.12)	85 171	4 845	15 277
<b>Excédent (déficit) de l'exercice lié aux activités</b>	<b>20 280</b>	<b>(1 880)</b>	<b>7 595</b>
<b>Excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice</b>	<b>658 136</b>	<b>639 161</b>	<b>609 968</b>
<b>Excédent accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice</b>	<b>678 416</b>	<b>637 281</b>	<b>617 563</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers intérimaires non audités.

## 4.4 ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE POUR LES TROIS MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN 2022

(Non audité – en milliers de dollars canadiens)

	Douze mois terminés le	Trois mois terminés le	
	31 mars 2023	30 juin 2022	30 juin 2021
	Budget	Réel trimestre	Réel trimestre
	\$	\$	\$
<b>Excédent (déficit) de l'exercice lié aux activités</b>	<b>20 280</b>	<b>(1 880)</b>	<b>7 595</b>
Acquisition d'immobilisations corporelles (Note 4.6.7)	(43 685)	(4 846)	(15 277)
Amortissement des immobilisations corporelles (Note 4.6.7)	26 130	8 375	8 310
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	---	-	(7)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	---	-	7
<b>Total de la variation due aux immobilisations corporelles</b>	<b>(17 555)</b>	<b>3 529</b>	<b>(6 967)</b>
Addition de charges payées d'avance	---	(773)	(613)
Utilisation de charges payées d'avance	---	477	558
<b>Total de la variation due aux charges payées d'avance</b>	<b>---</b>	<b>(296)</b>	<b>(55)</b>
Diminution de la dette nette	<b>2 725</b>	<b>1 353</b>	<b>573</b>
Dette nette au début de l'exercice	<b>(36 919)</b>	<b>(34 106)</b>	<b>(40 286)</b>
Dette nette à la fin de l'exercice	<b>(34 194)</b>	<b>(32 753)</b>	<b>(39 713)</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers intérimaires non audités.

## 4.5 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR LES TROIS MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN 2022

(Non audité – en milliers de dollars canadiens)

	Trois mois terminés le	
	30 juin 2022	30 juin 2021
	Réel trimestre	Réel trimestre
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
<b>Excédent (déficit) de l'exercice lié aux activités</b>	<b>(1 880)</b>	<b>7 595</b>
<b>Éléments sans effet sur la trésorerie</b>		
Amortissement d'immobilisations corporelles (Note 4.6.7)	8 375	8 310
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	(7)
Variation des obligations environnementales	(760)	457
<b>Variation des autres éléments</b>		
Augmentation des débiteurs	(20 945)	(18 359)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	7 561	9 697
Diminution des avantages sociaux futurs	(156)	(28)
Augmentation des retenues contractuelles	667	554
Diminution des revenus reportés	(37)	(52)
Augmentation des charges payées d'avance	(296)	(55)
Diminution des obligations environnementales	(733)	(1 057)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement</b>	<b>(8 204)</b>	<b>7 055</b>
<b>Activités d'investissement en immobilisations corporelles</b>		
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	-	7
Sorties de fonds relatives à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(4 801)	(12 416)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles</b>	<b>(4 801)</b>	<b>(12 409)</b>
<b>(Diminution) de la trésorerie</b>	<b>(13 005)</b>	<b>(5 354)</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>60 561</b>	<b>48 836</b>
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>47 556</b>	<b>43 482</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers intérimaires non audités.

## 4.6. NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTÉRIMAIRES NON AUDITÉS

### 4.6.1 Pouvoirs et activités

La société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (la Société) fut constituée le 3 novembre 1978 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, en tant que filiale en propriété exclusive de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent. Le 1<sup>er</sup> octobre 1998, elle est devenue filiale à 100 % de La Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL). Le 13 février 2014, en vertu d'un décret du gouverneur en conseil, la SPFL a cédé la totalité de ses actions de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée au ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales au nom de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. Depuis ce transfert, la Société est une société d'État mère inscrite à la Partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et assujettie à la partie X de cette loi.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1978, la Société a la responsabilité de la gestion, de l'entretien et du contrôle du pont Jacques-Cartier, du pont Champlain d'origine ainsi que d'une section de l'autoroute Bonaventure. Le 1<sup>er</sup> octobre 1998, conformément à une directive émise par le ministre des Transports en vertu de la *Loi maritime du Canada*, la Société a obtenu la responsabilité de gérer la section fédérale du pont Honoré-Mercier et le tunnel de Melocheville. Le 2 décembre 1999, la gestion de l'Estacade du pont Champlain (régulateur des glaces) a été transférée du ministre des Transports à la Société. Le 1<sup>er</sup> avril 2015, un décret visant le transfert des approches sud et nord du pont Champlain d'origine a fait en sorte que la Société n'est plus responsable de la gestion et de l'entretien des terrains et structures constituant les actifs cédés. Par lettre datée du 3 mai 2018, le ministre de l'Infrastructure et des Collectivités confirmait que la Société était mandatée pour entreprendre la déconstruction du pont Champlain d'origine dans le respect des principes de développement durable prônés par la Société.

En juillet 2015, la Société a reçu une instruction (C.P. 2015-1112) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor du Canada, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales, et pour rendre compte de la mise en œuvre de cette instruction dans son prochain plan d'entreprise. La Société confirme qu'elle rencontre les exigences de l'instruction depuis décembre 2015.

La Société n'est pas assujettie aux lois de l'impôt sur le revenu.

La Société dépend du gouvernement du Canada pour son financement.

### 4.6.2 Méthodes comptables importantes

Ces états financiers intérimaires ont été dressés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCCSP).

Les principales méthodes comptables suivies par la Société sont les suivantes :

#### **Transferts gouvernementaux**

Les paiements de transferts gouvernementaux sont comptabilisés comme produits lorsque le transfert est autorisé et que les critères d'admissibilité sont satisfaits, sauf dans la mesure où les stipulations entraînent une obligation qui satisfait à la définition d'un passif. Les transferts sont comptabilisés comme produits reportés lorsque les stipulations entraînent la création d'un passif. Le revenu est comptabilisé à l'État des résultats à mesure que les stipulations sont rencontrées. Toute portion des transferts gouvernementaux à laquelle la Société a droit, mais qu'elle n'a pas reçue, est comptabilisée au montant à recevoir du gouvernement du Canada.

## Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les remplacements et les améliorations importantes qui prolongent la durée de vie des actifs actuels sont capitalisés. Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux résultats au moment où ils sont engagés. Les frais qui permettent d'accroître leur capacité de service, leur sécurité ou leur efficacité sont capitalisés.

Les sommes relatives aux projets en voie de réalisation sont reportées à la rubrique appropriée des immobilisations corporelles lorsque le projet est achevé et elles sont amorties conformément à la politique de la Société.

Les immobilisations reçues sous forme d'apport de ministères, d'organismes et de sociétés d'État relevant du gouvernement du Canada ou d'autres gouvernements sont comptabilisées à la juste valeur à la date du transfert.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile prévue par composante, selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur les périodes suivantes :

- + ponts, routes et promenades : entre 7 et 48 ans;
- + bâtiments : 40 ans;
- + véhicules et équipements : entre 5 et 15 ans;
- + autres :
  - mobilier : 10 ans;
  - améliorations locatives : le moindre de la durée de vie utile ou la durée du bail;
  - matériel informatique : 3 ans.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'État des résultats.

## Constatation des revenus

Les revenus de baux et permis, d'intérêts, et d'autres sources sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel ils sont gagnés. Les revenus de baux et permis perçus par anticipation sont inscrits comme « Revenus reportés » à l'État de la situation financière.

## Avantages sociaux futurs

- **Régime de retraite** : Tous les employés de la Société participent au Régime de retraite de la fonction publique (« le Régime »). Il s'agit d'un régime contributif à prestations déterminées établi par la loi dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les employés et la Société doivent verser des cotisations au Régime pour financer le coût des services rendus au cours de l'exercice financier. Aux termes des textes de loi en vigueur, la Société n'a pas d'obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires pour financer le coût des services passés ou des carences de financement du Régime. Par conséquent, les cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les employés rendent les services et elles représentent l'obligation totale de la Société au titre des prestations de retraite. La Société n'est pas tenue par la loi de combler les déficits actuariels du Régime.
- **Avantages postérieurs à l'emploi et absences rémunérées** : Les employés ont droit à des jours de congé de maladie et à des indemnités d'accident de travail, tel que le prévoient leurs conditions d'emploi. Les employés de la Société sont assujettis à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*. Ils se voient verser annuellement la portion non utilisée de leurs jours de congé de maladie. Ces paiements annuels sont comptabilisés directement dans les charges courantes de l'exercice. Avant le 9 décembre 2016, les employés syndiqués accumulaient les jours de congé de maladie non utilisés qui étaient monnayables à leur départ. La Société a enregistré un passif pour les employés ayant des soldes de congés non utilisés en banque à cette date et qui ont fait le choix de les conserver jusqu'à leur départ. De plus, la Société comptabilise le coût des

indemnités d'accident de travail à verser lorsque le fait à l'origine de l'obligation se produit. Le passif que représentent ces avantages est établi selon les hypothèses les plus probables de la direction en matière d'évolution des salaires, de l'âge des employés, des années de service, de la probabilité de départ et de l'espérance de vie moyenne. Ces hypothèses sont révisées annuellement. Les avantages postérieurs à l'emploi et les absences rémunérées sont comptabilisés à la valeur actualisée.

## Obligations environnementales

Lorsque la Société accepte la responsabilité face à des sites dont la contamination dépasse les normes environnementales, qu'elle prévoit d'abandonner des avantages économiques futurs à cet effet et lorsque le montant en cause peut être estimé de façon raisonnable, une obligation au titre de l'assainissement des sites contaminés est comptabilisée à titre de passif à l'État de la situation financière. Les coûts futurs estimatifs sont comptabilisés comme passif et sont basés sur la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs liés aux coûts les plus probables à engager. S'il s'avère impossible de faire une estimation raisonnable du montant, cette situation sera divulguée par voie de note aux états financiers. Les autres charges associées à des mesures environnementales sont comptabilisées comme charge d'Obligations environnementales au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

## Instruments financiers

La Société détermine, évalue et gère les risques financiers afin d'en minimiser l'incidence sur ses résultats et sa situation financière. La Société ne se livre pas à des opérations spéculatives et elle n'utilise pas de dérivés.

La comptabilisation des instruments financiers dépend de leur classification telle que présentée dans le tableau suivant :

CATÉGORIES	INSTRUMENTS FINANCIERS	ÉVALUATION
Actifs financiers	Trésorerie Débiteurs (autres que les taxes à recevoir)	Coût ou coût après amortissement
Passifs financiers	Créditeurs et charges à payer Retenues contractuelles	Coût ou coût après amortissement

## Éventualités

Les éventualités résultent des situations incertaines dont le dénouement dépend d'un ou de plusieurs événements futurs. Les éventualités comprennent les passifs éventuels et les actifs éventuels.

Les passifs éventuels sont des passifs potentiels qui pourraient devenir des passifs réels si un ou des événements futurs se produisaient. S'il est probable qu'un événement survienne et qu'une estimation raisonnable du passif à engager peut être faite, une provision est comptabilisée et une charge est enregistrée. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou que le montant en cause ne peut être estimé raisonnablement, une éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui pourraient devenir des actifs réels si un ou des événements futurs se produisaient. S'il est probable que l'événement futur se produise, l'existence de l'actif éventuel est divulguée dans les notes afférentes aux états financiers.

## Incertitude relative à la mesure

Lors de la préparation des états financiers, conformément aux NCCSP, la direction doit avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier de façon significative par rapport à ces estimations.



Les principales estimations utilisées dans la préparation de ces états financiers intérimaires se rapportent notamment à la durée de vie utile des immobilisations corporelles, aux frais courus et aux réclamations de fournisseurs, au passif lié aux avantages sociaux futurs, aux coûts prévus découlant des passifs au titre des obligations environnementales ainsi qu'aux éventualités.

### Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié le chapitre « SP 3280 - Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2022. Ce dernier spécifie la façon de comptabiliser et de présenter un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ce chapitre sur ses états financiers.

### Données budgétaires

Les données budgétaires incluses aux états financiers intérimaires ont été fournies à titre de comparaison et ont été approuvées par le conseil d'administration.

#### 4.6.3 Débiteurs

Les débiteurs sont constitués des éléments suivants :

(en milliers de dollars canadiens)

	30 juin 2022	31 mars 2022
	\$	\$
Somme à recevoir du gouvernement du Canada	41 336	21 717
Taxes à recevoir	3 441	2 136
Refacturation de travaux à des partenaires d'affaires	738	613
Autres débiteurs	187	291
<b>Total des débiteurs</b>	<b>45 702</b>	<b>24 757</b>

#### 4.6.4 Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer sont constitués des éléments suivants :

(en milliers de dollars canadiens)

	30 juin 2022	31 mars 2022
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	88 483	80 715
Salaires et charges sociales	2 223	2 385
<b>Total des crédoiteurs et charges à payer</b>	<b>90 706</b>	<b>83 100</b>

#### 4.6.5 Retenues contractuelles

Les retenues contractuelles (incluant les retenues d'exécution et les retenues de garantie) représentent le total des sommes que la Société retient provisoirement sur les sommes dues à des entrepreneurs durant la réalisation des travaux en vue de garantir l'exécution par ces derniers de leurs obligations portant sur les garanties de rectification et de correction des déficiences, vices et malfaçons des travaux réalisés. Les périodes de garantie applicables à chacun des contrats débutent à la suite de l'émission du certificat provisoire d'achèvement des travaux visés. La Société procède alors à la remise de la retenue contractuelle de 5 % (désignée retenue d'exécution) et retient une nouvelle somme équivalant à 2,5 % à titre de retenue contractuelle (désignée retenue de garantie).

Les contrats prévoient que la Société versera la deuxième portion de 2,5 % de la retenue contractuelle (désignée retenue de garantie) réduite, le cas échéant, de toute somme due par l'entrepreneur en application des clauses du contrat, après l'expiration de la période de garantie.

#### 4.6.6 Obligations environnementales

La Société procède à un inventaire de tous les terrains sous sa gestion afin de classer leur état environnemental et prioriser les interventions si requises. Le portefeuille de la Société compte un certain nombre de terrains dont les sols sont contaminés au-delà des critères acceptables. Les terrains concernés se situent sous le pont Jacques-Cartier, sous le pont Champlain d'origine et aux abords de l'autoroute Bonaventure.

La Société a relevé un total de 18 sites (18 au 31 mars 2022) qui pourraient être contaminés et devoir faire l'objet d'une évaluation, d'un assainissement ou d'une stratégie de gestion de risques et d'un suivi. Parmi ces 18 sites, quatre ont été évalués (quatre (4) au 31 mars 2022) et pour trois (3) d'entre eux, des mesures d'assainissement ou stratégies de gestion de risques sont mises en place ou prévues pour lesquelles un passif de 23 718 k\$ (25 211 k\$ au 31 mars 2022) a été comptabilisé. L'assainissement a été complété pour un (1) site et le passif y afférent est éteint en totalité.

Aucun passif n'a été comptabilisé pour les 14 autres sites (14 au 31 mars 2022). Cependant, 11 de ces 14 sites sont à différents stades des essais et des évaluations, et si l'assainissement ou une stratégie de gestion de risques est nécessaire, la Société prévoit d'abandonner des avantages économiques futurs à cet effet et un passif sera comptabilisé dès qu'une estimation raisonnable pourra être déterminée. Quant aux trois (3) autres sites, la Société ne prévoit pas renoncer à des avantages économiques futurs vu l'absence probable d'incidence environnementale ou de menace significative pour la santé humaine.

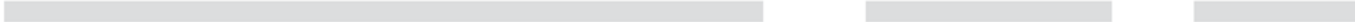

Le tableau suivant présente les montants totaux estimatifs du passif environnemental par secteur qui reposent sur les hypothèses suivantes :

- les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la courbe réelle de rendement coupon zéro pour les obligations du gouvernement du Canada, publiées par la Banque du Canada. Le taux d'actualisation varie de 3,25 % à 3,49 % (au 31 mars 2022 – 1,88 % à 2,47 %);
- le taux d'inflation de 3,47 % (au 31 mars 2022 – 3,47 %) est basé sur l'indice des prix de la construction de bâtiments non résidentiels.

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	30 juin 2022		31 mars 2022	
	(\$)		(\$)	
Secteurs	Passif non-actualisé et inflationné	Passif actualisé et inflationné	Passif non-actualisé et inflationné	Passif actualisé et inflationné
Autoroute Bonaventure : Secteur Est <sup>(1)</sup>	20 993	15 846	20 976	17 175
Autoroute Bonaventure : Secteur Ouest <sup>(1)</sup>	8 488	6 632	8 032	6 796
Pont Champlain d'origine <sup>(2)</sup>	1 240	1 240	1 240	1 240
<b>Total</b>	30 721	23 718	30 248	25 211

<sup>(1)</sup> Secteurs Est et Ouest de l'autoroute Bonaventure

Au 30 juin 2022, le dossier environnemental prioritaire pour la Société demeure celui des terrains situés dans le secteur de l'autoroute Bonaventure. Ces terrains, gérés par la Société depuis 1978, sont situés sur une partie et à proximité d'un ancien site d'enfouissement exploité par la Ville de Montréal de 1866 à 1966. Cet ancien site d'enfouissement couvre plusieurs terrains appartenant à différents propriétaires. La Société a



effectué depuis 2003 des études et des tests de toxicité des eaux souterraines des terrains à cet endroit. Les tests ont révélé des eaux souterraines contaminées au-delà des critères acceptables. Étant donné la complexité du dossier, la présence de nombreux propriétaires et les coûts importants en cause, le gouvernement fédéral a privilégié le choix de solutions intégrées au problème environnemental de ce site. Ce site peut être divisé en deux portions, soit le secteur Est et le secteur Ouest.

Pour le secteur Est, les opérations de confinement et de pompage ont débuté en 2018. Pour le secteur Ouest, le confinement des eaux souterraines et l'exploitation de l'usine de traitement ont débuté en 2017. La Société assure la gérance de ce projet. La portion des coûts assumés par la Société pour le secteur Ouest est de 50 % des coûts totaux à encourir.

Les obligations des secteurs Est et Ouest représentent la meilleure estimation de la direction des charges prévues pour les opérations de confinement, de traitement et de pompage et sont basées sur les coûts des contrats déjà octroyés. La durée des opérations incluse dans les obligations en lien avec les secteurs Est et Ouest est estimée à 15 ans. La durée des opérations sera au-delà de cette période, mais il est impossible pour le moment de déterminer les coûts au-delà de 15 ans. Il n'y a aucune valeur résiduelle aux projets.

(2) Terrains sous le pont Champlain d'origine

La Société a évalué l'état environnemental des terrains situés sous le pont Champlain d'origine sur la base de résultats de caractérisations effectuées sur des terrains adjacents. Ces caractérisations ont confirmé la présence de sols contaminés par des métaux, des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et des hydrocarbures pétroliers (HP) au-delà des critères acceptables. La contamination découle de sols de remblai provenant de sources inconnues. L'obligation représente la meilleure estimation de la direction des coûts prévus pour effectuer la gestion des sols qui seront excavés sous le pont et est fondée sur l'information disponible à la date des états financiers intérimaires. La gestion des sols excavés sous le pont est prévue dans le cadre des travaux de déconstruction, lesquels ont débuté au cours de l'été 2020 et s'échelonnent sur une période d'environ 43 mois.



#### 4.6.7 Immobilisations corporelles (Non audités – en milliers de dollars canadiens)

	Terrains	Ponts, routes et promenades	Bâtiments	Véhicules et équipements	Autres (Note 1)	Projets en voie de réalisation	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>COÛT</b>							
1er avril 2021	5 250	852 897	9 348	4 220	3 091	28 687	903 493
Acquisitions	-	29 347	10 989	693	357	16 252	57 638
Dispositions	-	(334)	-	(381)	-	-	(715)
Mise hors service	-	(65 894)	-	-	-	-	(65 894)
Transferts	-	13 446	10 301	-	-	(23 747)	-
<b>31 mars 2022</b>	<b>5 250</b>	<b>829 462</b>	<b>30 638</b>	<b>4 532</b>	<b>3 448</b>	<b>21 192</b>	<b>894 522</b>
Acquisitions	-	(2 175)	1 111	4	(9)	5 915	4 846
Dispositions	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-
<b>30 juin 2022</b>	<b>5 250</b>	<b>827 287</b>	<b>31 749</b>	<b>4 536</b>	<b>3 439</b>	<b>27 107</b>	<b>899 368</b>
<b>AMORTISSEMENT ACCUMULÉ</b>							
1er avril 2021	-	260 135	893	1 844	1 944	-	264 816
Amortissement	-	33 144	452	289	621	-	34 506
Dispositions	-	(66 228)	-	(381)	-	-	(66 609)
<b>31 mars 2022</b>	<b>-</b>	<b>227 051</b>	<b>1 345</b>	<b>1 752</b>	<b>2 565</b>	<b>-</b>	<b>232 713</b>
Amortissement	-	7 977	185	72	141	-	8 375
Dispositions	-	-	-	-	-	-	-
<b>30 juin 2022</b>	<b>-</b>	<b>235 028</b>	<b>1 530</b>	<b>1 824</b>	<b>2 706</b>	<b>-</b>	<b>241 088</b>
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE</b>							
<b>31 mars 2022</b>	<b>5 250</b>	<b>602 411</b>	<b>29 293</b>	<b>2 780</b>	<b>883</b>	<b>21 192</b>	<b>661 809</b>
<b>30 juin 2022</b>	<b>5 250</b>	<b>592 259</b>	<b>30 219</b>	<b>2 712</b>	<b>733</b>	<b>27 107</b>	<b>658 280</b>

Note 1 : La catégorie « Autres » est principalement composée de mobilier et d'améliorations locatives.

Au 30 juin 2022, le poste « Crédeurs et charges à payer » inclut des acquisitions liées à des immobilisations corporelles de 9 755 k\$ (9 800 k\$ au 31 mars 2022).

Certaines données de l'exercice précédent relatives aux catégories « Ponts, routes et promenades » et « Véhicules et équipements » ont été reclassées dans les nouvelles catégories « Bâtiments » et « Autres » afin de se conformer à la classification de l'exercice courant.

#### 4.6.8 Capital-actions

Le capital-actions autorisé est de 50 actions sans valeur nominale, et la Société a émis et entièrement libéré une action au montant de 100 \$.

#### 4.6.9 Éventualités

##### **Poursuites et réclamations**

Dans le cours normal de son exploitation, la Société fait l'objet de réclamations ou de poursuites judiciaires dont elle ne peut prédire l'issue avec certitude. La direction a constitué, dans les comptes visés, des provisions qu'elle juge suffisantes et est d'avis que la résolution de telles éventualités ne devrait pas avoir d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Société.

Au 30 juin 2022, il existe un actif éventuel qui fait l'objet d'une action en justice intentée par la Société contre un entrepreneur et certains consultants et dont le montant estimatif ne peut être déterminé. Aucun actif éventuel n'est comptabilisé dans les états financiers intérimaires.

##### **Autres éventualités**

- a) La Société a signé des ententes pour placer, maintenir et utiliser des câbles ou conduits sur des terrains qui ne lui appartiennent pas. Advenant la résiliation de ces ententes, la Société devra enlever ses installations à ses frais. Au 30 juin 2022, ni les propriétaires des terrains ni la Société n'ont manifesté l'intention de résilier les ententes. Par conséquent, aucun passif éventuel lié à ces immobilisations n'a été constaté.
- b) La Société détient une structure érigée sur des terrains dont le propriétaire a transféré la gestion et l'administration au gouvernement du Canada. Le propriétaire des terrains pourrait reprendre ces derniers advenant un changement de leur utilisation, et ce, sans aucune indemnité pour la structure construite à condition qu'elle soit dans un état satisfaisant à la convenance du propriétaire. La Société n'a actuellement aucune intention de modifier l'utilisation actuelle de ces terrains. Par conséquent, aucun passif lié à cette immobilisation n'a été constaté.
- c) La Société détient d'autres structures également érigées sur des terrains dont le propriétaire a transféré l'administration au gouvernement du Canada. Advenant qu'un de ces terrains ne soit plus requis ou cesse d'être utilisé aux fins pour lesquelles le transfert d'administration a été consenti, ce terrain devra être rétrocédé au propriétaire, lequel avisera si les ouvrages, constructions ou améliorations y dessus construits sont requis. Dans l'affirmative, la rétrocession comprendra les ouvrages, constructions et améliorations. Dans la négative, ces derniers devront être déconstruits et enlevés dans les cinq (5) ans. Dans les deux cas, le terrain devra avoir été remis en bon état à la satisfaction du propriétaire et dans le respect des exigences environnementales convenues, le tout, sans compensation. La Société n'a actuellement aucune intention de modifier l'utilisation actuelle de ces terrains, à l'exception du lot d'eau sur lequel est construit le pont de contournement de l'Île des Sœurs dans le chenal. En effet, les travaux de déconstruction du pont sont prévus débuter au cours de l'exercice financier 2023-2024, mais ne sont pas encore engagés. Par conséquent, aucun passif lié à ces immobilisations n'a été constaté.

#### 4.6.10 Opérations entre apparentés

La Société est apparentée en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement du Canada ainsi qu'aux membres du conseil d'administration, au premier dirigeant et aux directeurs principaux de la Société, aux proches parents de ceux-ci et aux entités soumises au contrôle de ces personnes. La Société s'engage dans des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Ces opérations sont constatées à la valeur d'échange, à l'exception du coût de l'audit des états financiers, effectué sans contrepartie, qui n'est pas constaté à l'État des résultats.

#### 4.6.11 Charges selon leur objet

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	30 juin 2022	30 juin 2021
	\$	\$
Entretien régulier et majeur	21 412	16 255
Déconstruction – pont Champlain d'origine	31 315	17 878
Obligations environnementales	(696)	575
Amortissement des immobilisations corporelles	8 375	8 310
Salaires et avantages sociaux	6 000	6 019
Services professionnels	4 628	4 341
Biens et services	1 348	1 328
<b>Total des charges</b>	<b>72 382</b>	<b>54 706</b>

#### 4.6.12 Crédits parlementaires

<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	30 juin 2022	30 juin 2021
	\$	\$
Crédits parlementaires demandés	73 926	64 857
Retenues contractuelles à long terme	(7 307)	(2 798)
<b>Total des crédits parlementaires constatés à titre de produits</b>	<b>66 619</b>	<b>62 059</b>
<b>Répartition</b>		
Portion des paiements de transfert pour les charges d'exploitation	61 774	46 782
Portion des paiements de transfert pour les immobilisations corporelles	4 845	15 277
<b>Total des crédits parlementaires constatés à titre de produits</b>	<b>66 619</b>	<b>62 059</b>



Participez à la conversation

**JacquesCartierChamplain.ca**

Twitter | LinkedIn | Facebook | YouTube

